



SITE DES SALINES DE MONTJOLY

Commune de Rémire-Montjoly, Guyane

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Gestion soutenue par :

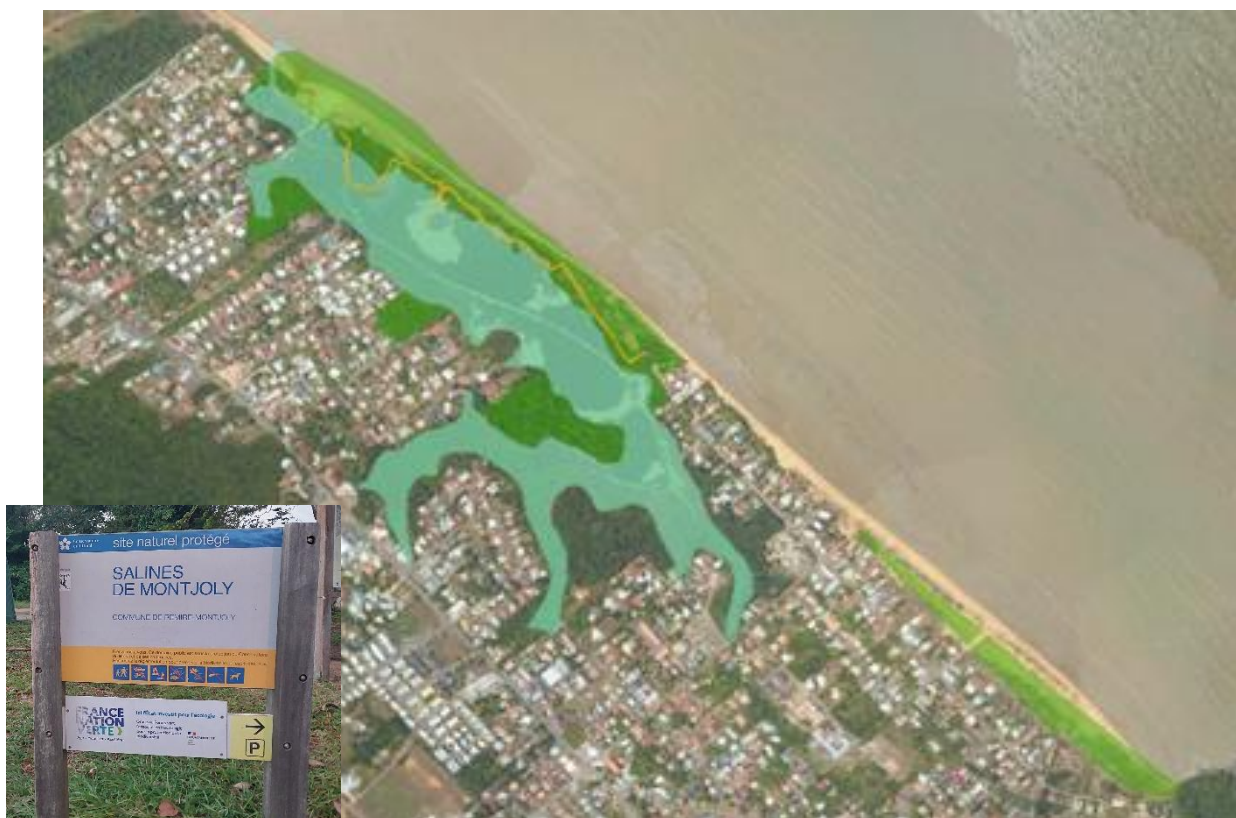


1. PRÉSENTATION DU SITE

Les Salines de Montjoly, propriété du Conservatoire du Littoral, sont gérées depuis juin 2012 par l'association Kwata. L'association Kwata et le Conservatoire du Littoral en partenariat avec la Commune de Rémyre-Montjoly ont travaillé ensemble à la mise en œuvre du plan de gestion initialement sur la période 2013-2017, validé le 28 mars 2013 lors du premier comité de gestion. Sans que la nécessité d'une révision du plan de gestion ne soit actée par le propriétaire, la gestion courante et la poursuite des grands axes sont maintenues par l'équipe gestionnaire.

Ces grands axes sont :

- **1. l'accueil du public**, avec des actions relatives à : entretien et restauration ; aménagement, accueil et sensibilisation ; surveillance
- **2. la gestion écologique**, avec 2 grandes orientations : amélioration de la qualité des eaux et maintien de la biodiversité.
- **3. la gestion foncière et réglementation** : protection foncière ; intégration dans les documents stratégiques ; veille réglementaire
- **4. Le fonctionnement**, avec la tenue de comités techniques et de comités de gestion



Les Salines se trouvent au cœur du tissu urbain de la ville de Rémire-Montjoly. La plus grande partie des terrains du bassin versant a été urbanisée au cours des trente dernières années, principalement par des habitats pavillonnaires et résidentiels. Les premières parcelles des Salines de Montjoly ont été acquises dès 1981 par le Conservatoire du Littoral. Aujourd'hui, il préserve un peu plus de 19 hectares situés sur le pourtour de la lagune. Un sentier éducatif a été aménagé sur le site, permettant aux promeneurs de longer la plage, d'observer la faune présente et de profiter de la paisibilité des lieux sous un carbet au-dessus du marais, et de traverser la mangrove par un parcours sur pilotis.

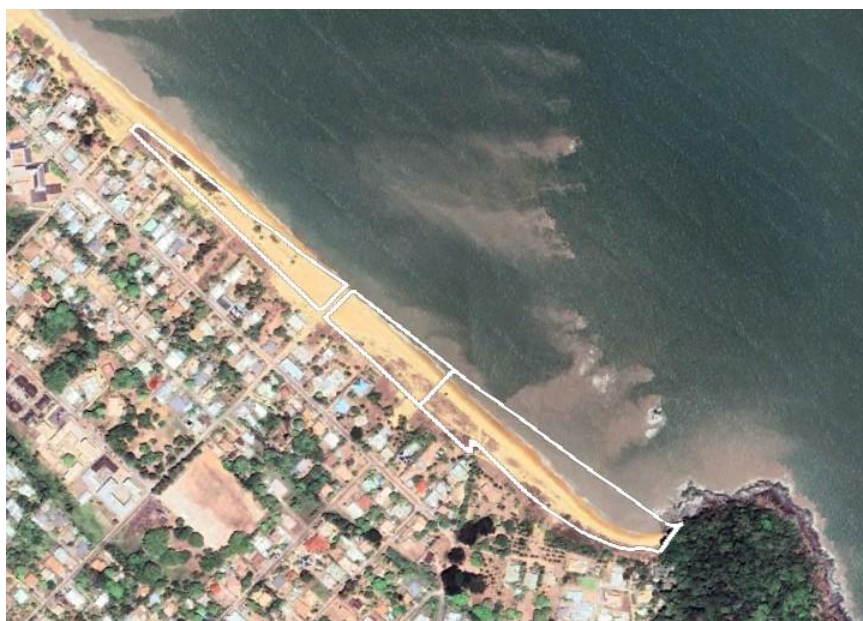


Pour faciliter la gestion du site des Salines, depuis juillet 2012, le Conservatoire s'est vu affecter le Domaine Public Lacustre (DPL), soit près de 39 hectares de la partie lacustre des Salines.

La partie Est du site (parcelles en blanc page suivante), du fait de l'érosion, a progressivement totalement disparue du fait de la modification du trait de côte (trait rouge sur la photographie d'octobre 2025), avec des conséquences en termes de compétences sur les atteintes à l'environnement et au foncier.



Oct 22



Oct 23



Dec 24



Oct 25

2. FICHE D'IDENTITE DU SITE

Localisation	Commune de Rémire-Montjoly	
Superficie	59 hectares	
Pressions	- Urbanisation périphérique : imperméabilisations, pollutions - Isolement géographique : perte des continuités écologiques - Prélèvements : faune essentiellement - Empiètements fonciers - Mauvaise gestion de l'eau (qualité, flux) - Fréquentation (loisirs) : impact des voies de circulation, du parking, des zones de repos, impacts des chiens	
Convention de gestion	Date de début / durée	Gestionnaire(s)
	01 juin 2012 Reconduction tacite en 2018 puis 2024	Association Kwata
Objectifs à long terme (axes du plan de gestion reconduit et mises en oeuvre)	- 1. Accueil du public (i) entretien et restauration : gestionnaire, commune, Conservatoire (ii) aménagement : Conservatoire, selon opportunités et besoins (iii) accueil et sensibilisation : gestionnaire, continue (iv) surveillance : gestionnaire, continue - 2. Gestion écologique : (i) amélioration de la qualité des eaux : gestionnaire et partenaires, continue (ii) maintien de la biodiversité : gestionnaire, continue - 3. Gestion foncière et réglementation : (i) protection foncière : gestionnaire (police), continue (ii) intégration documentaire : gestionnaire & Conservatoire, veille continue (iii) réglementation : fait - 4. Fonctionnement : (i) comité de suivi : abandonné. (ii) comités techniques : selon besoins, remplacé le CS par réunions thématiques (gestion eaux, sentier du littoral) (iii) comités de gestion : annuel	

3. PRESENTATION DU GESTIONNAIRE ET DE SES MISSIONS

Convention

La convention de gestion liant le Conservatoire du littoral et l'association Kwata a été signée le 1^{er} juin 2012. Elle avait été reconduite tacitement en 2018, puis renouvelée en 2024 pour 6 ans. La convention stipule que les missions du gestionnaire sont :

- la mise en œuvre et l'évaluation du plan de gestion simplifié.
- le suivi scientifique du patrimoine naturel.
- le gardiennage et la surveillance du site.
- l'animation et la sensibilisation du public.
- la communication et l'organisation d'événementiels sur le site.

La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, par le rôle majeur qu'elle a dorénavant sur la gestion des eaux pluviales, a intégré le comité de gestion en 2024.

Equipe gestionnaire

L'association Kwata est gestionnaire de 3 sites du Conservatoire du littoral. L'organisation de l'équipe est transverse, avec du temps dédié de chaque personne à chaque site. En 2024, un renforcement de l'équipe a pu être consolidé, avec l'obtention des Fonds Verts pour la gestion des Salines et de Vidal. L'équipe en charge de la gestion du site était représentée en 2025 par :

- *Thibault Lebrun & Deyan Heloin*, gardes techniciens (affectés aux 3 sites e gestion)
- *Solène Alary*, responsable éducation à l'environnement
- *Elouwana Frédéric* (depuis septembre), alternante BTS Tourisme de Mana
- *Benoit de Thoisy* : directeur de l'association Kwata, Conservateur, garde Littoral et garde particulier assermenté.
- *Angélique Faure* : responsable administrative et comptable

4. GESTION DU SITE

I - Évènements marquants de l'année 2025

	Type	Date	Positif/négatif	Commentaire
Facteurs naturels (Météorologie, feu, érosion, etc.)	- Changements globaux (faibles pluies, fortes chaleurs, impactant les habitats - Erosion de la partie Est et de la zone d'accueil envisagée ("Sentier du littoral" - CACL)	continue	-	Intégration de ces aléas dans la gestion de moyen et long terme du site (aménagement, réglementation)
Pressions	Fréquentation	Week end, vacances	-	Sensibilisation constante
Autres facteurs	- Perceptions des usagers - Perception des parties prenantes - Porteurs de projets structurants (CACL)		+/-	- Fortes attentes sur la préservation et la valorisation - Adéquations à trouver
Infrastructure et signalétique	- vieillissement passerelles - signalétiques à reprendre		-	- coûts d'entretien lourd - scénographie à refaire
Tendance générale d'évolution du site	- Dégradation des zones surfréquentées - Fermeture progressive des zones d'eau libre - Pressions riverains / politiques / règlementaires sur la gestion de la zone lacustre	- Week end, vacances - favorisée par changements globaux et pressions anthropiques	-	- aménagements nécessaires - réfection parking nécessaire - meilleure gestion de l'eau - calages règlementaires nécessaires
Autre	- Poursuite de la réflexion sur les aménagements, dans le cadre du projet "Sentier du littoral" porté par la CACL - Poursuite du dialogue entre parties prenantes sur les modalités d'intervention sur la zone humide (aspects réglementaires, techniques, de coordination et de communication) - Travaux de la passerelle mangrove (réfection d'ampleur) - Modification de l'entrée de site : déplacement de la barrière et libération de l'ancien parking - Modification de l'arrêté municipal (interdisant les chiens, pour cohérence avec la plage) - Mise en place des actions contre le braconnage des iguanes			

II. Evolutions foncières

L'érosion du secteur Est de la plage de Montjoly, l'avancée de la mer sur le parcellaire initialement mis en gestion par arrêté préfectoral au Conservatoire du littoral (parcelles AH114, AH125, AI45) et la nouvelle délimitation du Domaine Public Maritime ont réduit les compétences du Conservatoire du Littoral et des ses agents et garde.

En conséquence, les travaux sur et/ou en dépassement des limites cadastrales à l'endroit des parcelles mises en gestion ne sont plus du ressort du Conservatoire du Littoral.

Novembre 2025, enrochement plage de Montjoly. *La ligne des plus hautes eaux (visible sur la photo) et la délimitation en vigueur du domaine public maritime (en rouge) étant au sud-ouest de la parcelle Initialement mise en gestion au Conservatoire du littoral (rectangle blanc), le traitement de l'enrochement est passé à la compétence de la Direction de la Mer*



III - Suivis & gestion courante

Suivis naturalistes

Suivis (espèce ou taxon ciblé + méthodes)	Informations (durée, période, nombre de personnes mobilisées)	Secteur concerné
Données opportunistes collectées lors de patrouilles et (centralisées dans la base participative Faune Guyane)	- Continue	Ensemble du site
Observation intéressante de 8 individus du canard Érismature routoutou	Première donnée de reproduction de cette espèce en Guyane, la nidification est probable aux Salines	
Inventaires moustiques	Dans le cadre d'une thèse de l'Université de la Guyane / Institut Pasteur de la Guyane	mangrove
Plantation de <i>Crudia tomentosa</i>	Réintroduction de plants extraits de l'emprise du pont du Larivot.	Bord parking et le long du sentier, premier tronçon



Erismature routoutou, *Nemonyx dominicus*

Salines, 16 août 2025



renforcement des populations de *Crudia tomentosa*,

Entretien général et courant du site

Opération	Informations (Surface, nombre de passages, période)	Secteur concerné
Entretien passerelles	2 chantiers, mars et novembre Vieillessement général, coûts importants	
Déplacement de la barrière d'accès au site	Pour permettre une zone de quiétude avant l'entrée sur le sentier, et libérer le foncier	
Engagement de la commune à retirer le poteau électrique en entrée de site	non fait	
Entretien du sentier par la commune, en sous-traitance	- Sensibilisation des équipes à la fragilité de certains secteurs : non travaillée - Stratégie de "non-évacuation des déchets verts" lors des nettoyage mise à mal par les feux : non travaillée	Intégralité du sentier

Mars et novembre 2025, reprise de la passerelle :



Juin 2025, déplacement de la barrière



Gestion des milieux

Opération	Informations (Surface, nombre de passages, durée, période)	Secteur concerné
Fermeture des zones d'eau libre	continue	Toutes zones en eaux
Gestion de l'eau (1) opérationnalité	2 janvier, 25 janvier, 11 mars	Zone lacustre
Gestion de l'eau : (2) Conformité des interventions	Réunions techniques de mise en conformité des interventions	Zone lacustre
Mise en place (janvier) d'un suivi des niveaux d'eau	- 6 règles posées et relevées par le gestionnaire, pour aider aux choix de la localisation des appareils de mesures de la CACL et donner des premières indications sur le comportement des masses d'eau - 1 piézomètre posé par la CACL	Amont du site (pont Sainte Rita), masses d'eau, passerelle mangrove
Relance du projet TESSA	Faisabilité et pertinence du contenu de la mesure compensatoire associée au TCSP	Prestation passée
Commentaire	La mise en conformité réglementaire de l'ouverture de l'exutoire utile pour faire baisser le niveau des masses d'eau (dérogation loi sur l'eau, dérangement d'espèces protégées, atteintes à des habitats d'espèces protégées) reste à consolider et finaliser, au regard des impacts environnementaux, d'un schéma plus clair des conditions et modalités d'intervention, dans le contexte d'un changement des rythmes saisonniers, et de la phénologie des précipitations qui change, et des actions ayant potentiellement des impacts sur les habitats des tortues marines, et sur la zone humide en amont. Les actions ont été mises en œuvre sous couvert d'une raison d'urgence, soumise à appréciation en cours d'évaluation par les services de l'Etat	

IV- VIE DU SITE

Surveillance et Police

Opération (Surveillance / intervention, Infraction, verbalisation)	Informations (nombre de passages, durée, période)	Secteur concerné
Surveillance	153 heures de patrouilles dédiées à la surveillance (75 en 2024)	Ensemble du site
Modification de l'arrêté municipal, pour interdiction des chiens	Arrêté 2025-396/06/DUDD/RM	Ensemble du site
Intervention hors autorisation d'un prestataire de la CACL sur l foncier du Conservatoire, pour travaux de forage en lien avec le sentier du littoral	Rappel à l'ordre effectué	
Interventions "spéciale chasse"	- Patrouilles dédiées, à la suite de signalements - Pose d'appareils photos connectés, - Interventions conjointes avec la gendarmerie - 2 interpellations et saisie d'armes	Ensemble du site

- **Sensibilisation & communication**

Opération (Interventions, Sorties...)	Informations (nombre d'interventions, nombre de participants, durée, période)	Localisation
Aire Marine Educative mise en place en janvier 2025, reconduite pour l'année scolaire 2025-2026	3 classes impliquées	Sentier
Animations sur site	Jeu de piste, ballade contée. 20 participants par sortie	Sentier
Sorties et animations (scolaires périscolaires, associations)	Collège Auguste Dédé, ligue de Roller, collège Justin Catayée, la Canopée des Sciences, association AGAV	Sentier



Janvier 2025, sortie de l'AME



Novembre 2025, journalistes de l'AJT

Nature (Reportage, publications, Sorties...)	Informations (nombre de réaction sur la publication, nombre de participants, durée, période)
Accueil de l'association des journalistes du tourisme	12 personnes
Accueil des étudiants du Master 2 ECOFOG	15 étudiants, travail sur le plan de gestion
12 publications Facebook (page des sites en gestion et page de l'association)	21 190 vues
2 publications « nos actualités » sur le site internet	

V. BILAN FINANCIER

Personnel affecté association Kwata :

2024 :

- 1 garde technicien (partiellement affecté)
- 1 chargée de mission éducation à l'environnement (partiellement affectée)
- 1 responsable administrative et financière (partiellement affectée)
- 1 conservateur / police (partiellement affecté).

2025 :

- 2 gardes techniciens (partiellement affectés)
- 1 chargée de mission éducation à l'environnement (partiellement affectée)
- 1 responsable administrative et financière (partiellement affectée)
- 1 conservateur / police (partiellement affecté).

Bilan financier :

	heures	coût
	2024 / 2025	2024 / 2025
Coût / nombre d'heures gardes techniciens *	221 / 593	4179 / 10 801
Coût / nombre d'heures chargé éducation environnement	195 / 329	3705 / 7481
Coût / nombre d'heures conservateur**	127 / 58,5	5320 / 2757
Coût / nombre d'heures soutien administratif	220 / 135	2928 / 3037

* surveillance, inventaires, entretien

** patrouilles en partie redistribuées aux gardes techniciens en 2025

Soit un total, en 2025 (équipe stabilisée):	MO :	24 076 €
	Déplacements (7815 km)	5248 €
	Prestation	2000 €
	<u>Divers</u>	<u>731 €</u>
	TOTAL	32 055 €

Ressources

Fonds Verts

Mesure Compensatoire : CACL / Transport collectif en site propre



Le Conservatoire du littoral est un établissement public national chargé d'acquérir des espaces naturels dans les communes littorales pour en conforter la vocation naturelle. La gestion de ses sites, est ensuite confiée à une collectivité ou association. Ces acquisitions permettent de protéger les espaces naturels de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols et de restaurer les habitats dégradés, tout en valorisant l'ouverture des sites au public.

A ce titre, le Conservatoire du littoral assure la protection foncière du domaine public maritime. En Guyane, sa protection active des espaces naturels littoraux lui permet de protéger plus de 51 000 ha au total, sur 20 sites s'étendant de l'Ouest à l'Est, dont les plus emblématiques sont ; la Crique et les Pripris de Yiyi (26 374 ha), l'Habitation Vidal / Tigamy (1200 ha), les Salines de Montjoly (65 ha), la Savane des Pères (620 ha), la Réserve Trésor (2464 ha), les Ilets de Rémire (93 ha), le Bagne des Annamites (260 ha) ou encore la Savane Sarcelle (2795 ha).

CONTACT

Conservatoire du littoral
Antenne de Guyane
5 rue du Fort Cépérou, 97300 Cayenne
guyane@conservatoire-du-littoral.fr

